



COVID-19
Concept de protection
Multi-Sports
Avri 2021



BC Avry
Resp. Multi-Sports
Laurent Vienne
Rte de l'Otierdo 24
CH-1754 Avry-sur-Matran

T +41 79 440 39 89
info@bcavry.ch
www.bcavry.ch

BC Avry – section Multi-Sports

Concept de protection pour les échauffements physio-pilates dès le

26 avril 2021

Version : 25 avril 2021

Auteur : Laurent Vienne



Nouvelles conditions cadres

Depuis le 19 avril 2021, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports sans contact, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Le 19 avril, de nouvelles modifications sont entrées en vigueur. Pour les activités sportives du groupe multisport, **seule la partie échauffement physio-pilates prolongée à 1h est donc possible.**

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements ainsi que les prescriptions spécifiques :

1. Principes fondamentaux

Le concept de protection doit garantir le respect des principes fondamentaux suivants. Source : [Ordonnance sur les mesures](#) destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19).

1. Chaque club doit désigner **un/e responsable COVID-19**, qui est à disposition des membres en cas de question
2. Respect des prescriptions d'hygiène de l'OFSP
3. **Distanciation sociale** (distance minimale de 1,5m entre chaque personne et pas de contact physique)
4. **Utilisation des installations** et des locaux en respectant les règles de distanciation et le **port du masque**
5. **Traçabilité des contacts étroits (Contact Tracing)** afin de pouvoir remonter les chaînes d'infection si besoin
6. **Information** aux participants et aux autres personnes concernées des règlements et mesures en vigueur
7. **Quarantaine** : dans les cas suspects, toutes les personnes en contact (participants et staff) se mettent en quarantaine préventive jusqu'à ce que les autorités cantonales aient pris une décision finale de quarantaine.
8. **Tests** : Swiss Badminton recommande aux participantes d'entraînement/tournoi de se faire tester régulièrement.

2. Personnes impliquées

Ce concept de protection inclut les personnes suivantes :

- Participants membres du club
- Coaches

3. Arrivée et départ

- Le trajet doit être effectué individuellement en transports publics (le port du masque y est obligatoire) ou par son propre moyen de transport (port du masque obligatoire s'il y a plus d'une personne dans le véhicule).
- Se laver/désinfecter les mains lors de l'entrée dans l'établissement.

4. Utilisation des installations et terrains

- Salles de gymnastique/Centres : les règles des responsables des installations s'appliquent.
- Recommandation d'aérer régulièrement et le plus possible toutes les pièces.
- Respect des règles d'hygiène de l'OFSP.
- Respect du concept de protection en vigueur.

5. Obligation du port du masque

- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur (vestiaires, salle d'attente, réception, etc.)
- Le port du masque est obligatoire si la règle des 25 m² d'espace libre autour ne peut pas être assurée pour chaque participant lors de l'échauffement physio-pilates.

6. Vestiaires

- Les règles des responsables des installations s'appliquent prioritairement.
- Le nombre maximum de personnes autorisées dans le vestiaire doit permettre de garantir une distance de 1,5m entre les personnes à tout moment.
- Le port du masque est obligatoire en tout temps (sauf sous la douche).
- Dans les douches, la distance de 1,5m doit également être respectée. Le nombre maximal de personnes autorisées doit être déterminé en fonction de cela.
- Pas de restauration (nourriture et boissons) dans les vestiaires après le match/entraînement.
- Les vestiaires doivent être quittés rapidement après la fin de l'entraînement.



7. Enregistrement, traçage (Contact Tracing) et obligation d'information

Afin de simplifier le Contact Tracing, des listes de présence sont toujours tenues. Les personnes de contact de la personne infectée peuvent être mises en quarantaine par les autorités sanitaires cantonales.

8. Tests

Recommandation aux participant.e.s de se faire tester régulièrement. Si un test est positif, le [processus](#) défini par l'OFSP s'applique. Dans tous les cas, les personnes qui ont été testées positives doivent immédiatement contacter le/la responsable COVID-19 du club/tournoi et informer des éventuelles personnes de contact.

9. Nombre de participants et conditions d'admission

- Le nombre de personnes ne doit pas dépasser 15 (y inclus l'entraîneur.e) par salle
- Si une salle triple est disponible, 3 groupes de 15 personnes peuvent s'entraîner, à condition que :
 - Les parois sont abaissées
 - Il n'y a pas de mélange de groupes
- Entraîneur.e.s toujours en portant un masque
- Respect du concept de protection en vigueur.



10. Compréhension commune en dehors du terrain et de la salle/du centre

- Tous les participant.e.s apportent suffisamment de masques.
- Tous les participant.e.s ont un sac individuel (masque, linge, gourde, ...).
- Ne pas manger à même table que des personnes inconnues.
- Toujours porter le masque et respecter les distances au bureau, à l'école ou à d'autres endroits.
- Distanciation : 1,5m entre chaque personne.

11. 1er responsable COVID-19 du groupe

- Prénom : Laurent Nom : Vienne
- E-Mail : laurent.vienne@bluewin.ch Portable : +41794403989
- Club : BC-Avry

12. 2ème responsable COVID-19 du club/tournoi

- Prénom : Michael Nom : Pillonel
- E-Mail : michael.pillonel@gmail.com Portable : +41786181759
- Club : BC-Avry

Avry-sur-Matran, 25 avril 2021

Responsable BC Avry – Section Multi-Sports
Laurent Vienne